

Titres négociables à court terme

(Negotiable European Commercial Paper - NEU CP)¹

Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

Programme non garanti

DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)	
Nom du programme	L'AIR LIQUIDE S.A., NEU CP (ID Programme 1677)
Nom de l'émetteur	L'AIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE
Type de programme	NEU CP
Langue de rédaction	Français
Plafond du programme	3 000 000 000 EUR
Garant	Sans objet
Notation du programme	Noté par : Moody's S&P Global Ratings Europe Limited Scope Ratings
Arrangeur	Sans objet
Conseil(s) à l'introduction	Sans objet
Conseil(s) juridique(s)	Sans objet
Agent(s) domiciliataire(s)	NATIXIS
Agent(s) placeur(s)	L'AIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE BNP PARIBAS BRED BANQUE POPULAIRE CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL NATIXIS SOCIETE GENERALE
Date de signature de la documentation financière (jj/mm/aaaa)	11/06/2024

Documentation établie en application des articles L. 213-0-1 à L. 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)

¹Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/marches/titres-creances-negociables>

Les informations marquées « Optionnel » peuvent ne pas être fournies par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION

Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

1.1	Nom du programme	L'AIR LIQUIDE S.A., NEU CP (ID Programme 1677)
1.2	Type de programme	NEU CP
1.3	Dénomination sociale de l'Émetteur	L'AIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE
1.4	Type d'émetteur	Entreprise non financière dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.2 du CMF
1.5	Objet du programme	Besoins généraux du groupe Air Liquide
1.6	Plafond du programme	3 000 000 000 EUR trois milliards EUR ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise autorisée
1.7	Forme des titres	Les titres du programme sont des titres de créances négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur.
1.8	Rémunération	Type(s) de rémunération : Fixe Variable/Révisable Indice(s) de référence : Les taux variables/révisables sont indexés sur les taux usuels des marchés monétaires. Règle(s) de rémunération : Les intérêts sont fixés et négociés lors de l'émission. Ils sont calculés sur la base d'un taux fixe ou d'un taux variable et par référence au marché monétaire. Les taux des NEU CP peuvent être négatifs en fonction des taux fixes ou de l'évolution des indices usuels du marché monétaire applicables au calcul de la rémunération. Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé ou de rachat, les conditions de rémunération du NEU CP seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé ou de rachat. L'Émetteur ne peut émettre des NEU CP qui peuvent être remboursés à un montant inférieur à la valeur nominale des NEU CP concernés.
1.9	Devises d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
1.10	Maturité	L'échéance des titres négociables à court terme sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes, la durée des émissions de ces titres ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles). Les NEU CP peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en

		France. Les NEU CP émis dans le cadre du programme pourront comporter une ou plusieurs options de rachat par l'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et / ou du détenteur). L'option de remboursement anticipé ou de rachat de NEU CP, le cas échéant, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée. En tout état de cause, la maturité de tout NEU CP assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission dudit NEU CP.
1.11	Montant unitaire minimal des émissions	150 000 EUR ou tout autre montant supérieur (ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission)
1.12	Dénomination minimale des Titres de créances négociables	En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des titres de créances négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
1.13	Rang	Senior Unsecured Information sur le rang : Les NEU CP constitueront des obligations directes, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Émetteur, venant au moins à égalité de rang avec les autres obligations actuelles et futures, directes, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Émetteur, à l'exception de celles qui peuvent être obligatoirement privilégiées par la loi.
1.14	Droit applicable au programme	Droit français
1.15	Admission des TCN sur un marché réglementé	Non
1.16	Système de règlement-livraison d'émission	Euroclear France
1.17	Notation(s) du programme	S&P Global Ratings Europe Limited : disclosure.spglobal.com/ratings/en/regulatory/instrument-details/debtType/COMMPAPER/entityId/328283 Moody's : moodys.com/credit-ratings/Air-Liquide-SA-credit-rating-600052154/reports Scope Ratings : scoperatings.com/ratings-and-research/rating/EN/176881 Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur
1.18	Garantie	Sans objet
1.19	Agent(s) domiciliataire(s) (liste exhaustive)	NATIXIS

1.20	Arrangeur	Sans objet
1.21	Mode de placement envisagé	Placement direct Placeur(s) : BNP PARIBAS BRED BANQUE POPULAIRE CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL NATIXIS SOCIETE GENERALE L'émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'émetteur
1.22	Restrictions à la vente	Optionnel
1.23	Taxation	Optionnel
1.24	Implication d'autorités nationales	Banque de France
1.25	Contact(s)	Email : Frontoffice-Treasury.HO@airliquide.com Numéro de téléphone : 01 40 62 56 52
1.26	Informations complémentaires relatives au programme	Optionnel
1.27	Langue de la documentation financière faisant foi	Français

2 DESCRIPTION EMETTEUR

Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

2.1	Dénomination sociale de l'émetteur	L'AIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE
2.2	Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents	Forme juridique : SA à CA de droit français Législation applicable : Entreprise non financière dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.2 du CMF Tribunaux compétents : Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris
2.3	Date de constitution	08/11/1902
2.4	Siège social et principal siège administratif (si différent)	Siège social : 75 quai d'Orsay 75007 Paris FRANCE
2.5	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et LEI	N° d'immatriculation : 552096281 LEI : 969500MMPQVHK671GT54
2.6	Objet social résumé	L'objet social de L'Air Liquide S.A. consiste principalement en l'étude, l'exploitation, la vente des brevets ou inventions de MM. Georges et Eugène Claude, relatifs à la liquéfaction des gaz, à la production industrielle du froid, de l'air liquide et de l'oxygène, à leurs applications ou utilisations, ainsi qu'à la production industrielle du froid, de l'air liquide, leurs applications ou utilisations, la production et la liquéfaction des gaz (notamment oxygène, azote, hélium et hydrogène), leurs applications ou utilisations sous toutes formes, et plus généralement l'achat, la fabrication, la vente et l'utilisation de tous produits, sous-produits, machines ou appareils, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
2.7	Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur	Se reporter aux pages 22 à 36, pages 47 à 60 et pages 245 à 247 du Document d'Enregistrement Universel 2023
2.8	Capital	3 179 567 451,00 EUR Décomposition du capital : 578 103 173 actions de 5,50 Euros de Valeur Nominale
2.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	3 179 567 451,00 EUR
2.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	0 EUR
2.9	Répartition du capital	Référence des pages du rapport annuel ou document de référence : Se reporter aux pages 9 et 439 du Document d'Enregistrement Universel 2023

		Actionnaires : BlackRock (au 29/09/2020) (5,02 %)
2.10	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	Marché réglementé où les titres de capital sont négociés : Euronext Paris
2.11	Composition de la direction	Référence des pages décrivant la composition de la direction : Se reporter aux pages 128 à 130, 155 à 168, 423 (5e et 6e résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 30/04/2024 et approuvées en l'état) du Document d'Enregistrement Universel 2023
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des données sociales)	Normes comptables utilisées pour les données consolidées : IFRS Normes comptables utilisées pour les données sociales : French GAAP
2.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	30/04/2024
2.14	Exercice fiscal	Du 01/01 au 31/12
2.15	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur	
2.15.1	Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	Titulaire(s) : KPMG S.A. 2, avenue Gambetta - Tour Eqho - CS 60055 92066 Paris - La Défense Cedex (Courbevoie) PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
2.15.2	Rapport des réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent)	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se référer aux pages 318 à 321 (rapport sur les comptes consolidés) et 335 à 337 (rapport sur les comptes sociaux) du Document d'Enregistrement Universel 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se référer aux pages 291 à 294 (rapport sur les comptes consolidés) et 307 à 309 (rapport sur les comptes sociaux) du Document d'Enregistrement Universel 2023.
2.16	Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger	Par l'intermédiaire de sa filiale Air Liquide US, L.L.C. (détenue indirectement à 100%), L'Air Liquide S.A. dispose d'un programme d'émission de US commercial paper d'un montant maximum de 2 milliards de dollars américains garanti par L'Air Liquide S.A. L'Air Liquide S.A. dispose également d'un programme EMTN d'un montant en principal maximum de 12 milliards d'euros enregistré auprès de la Commission de Surveillance du

		Secteur Financier au Luxembourg. L'Air Liquide S.A. agit en qualité d'émetteur ou en qualité de garant des titres émis par sa filiale Air Liquide Finance.
2.17	Notation de l'émetteur	Moody's : moodys.com/credit-ratings/Air-Liquide-SA-credit-rating-600052154 S&P Global Ratings Europe Limited : discl osure.spglobal.com/ratings/en/regulatory/org-details/sectorCode/CORP/entityId/328283 Scope Ratings : scoperatings.com/ratings-and-research/issuer/570034
2.18	Information complémentaire sur l'émetteur	Pages "Communiqués de presse et actualités" du site Internet du Groupe Air Liquide : https://www.airliquide.com/fr/groupe/communiques-presse-actualite

3. CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES

Articles D. 213-5 et D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures

Certification des informations fournies pour l'émetteur L'AIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE

3.1	Nom et fonction de la ou des personne(s) responsable(s) de la documentation financière portant sur le programme L'AIR LIQUIDE S.A., NEU CP	Monsieur Jérôme Pelletan, Directeur Financier Groupe, L'Air Liquide, Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude Monsieur Jacques Molgo, Directeur Financier Adjoint, L'Air Liquide, Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude
3.2	Déclaration pour chaque personne responsable de la documentation financière portant sur le programme L'AIR LIQUIDE S.A., NEU CP	À ma connaissance, l'information donnée par l'émetteur dans la documentation financière, y compris la traduction (le cas échéant), est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur
3.3	Date (JJ/MM/AAAA), lieu et signature	11/06/2024

ANNEXES

Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-13 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce

Annexe 1	Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu²	<u>Assemblée générale 2024</u> Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31/12/2023 <u>Assemblée générale 2023</u> Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31/12/2022
Annexe 2	Document d'enregistrement universel Année 2024	https://www.airliquide.com/sites/airliquide.com/files/2024-03/air-liquide-document-enregistrement-universel-2023-interactif.pdf
Annexe 3	Document d'enregistrement universel Année 2023	https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/14087